



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

## PR 44-2024 Budget-2025

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présents in fine) s'est réunie le 6 novembre 2024 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, avec Paul Ménard, responsable des finances, et Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leur disponibilité et les réponses détaillées qu'ils ont fournies à nos questions.

### Constat

Le budget présenté par le CODIR prévoit un bénéfice de CHF 11'725, donc quasiment à l'équilibre, et ce malgré l'augmentation des cotisations de CHF 20 à CHF 25. Un budget représente une autorisation de dépenser que le Conseil donne au CODIR. **Nous encourageons donc le CODIR, comme il l'a fait en 2023 et nous l'espérons en 2024, à continuer de reconstituer le capital de Région de Nyon (2022 : CHF -314'485,01 – 2023 : +142'813,76).**

### Budget de fonctionnement 2025 par rubrique

#### Remarque préliminaire :

Nos commentaires ne reprennent que les précisions additionnelles que nous avons souhaité apporter en sus des commentaires dans le préavis présenté et le suivi des points mentionnés dans notre rapport sur le budget 2024.

#### 100. Conseil Intercommunal

Rien à signaler.

#### 101. Comité de direction

Compte 101.3062 « Frais de transport et déplacement » : Pour le budget 2023, le CODIR avait justifié l'augmentation de ce poste du fait des réunions liées au Grand Genève qu'il essaierait de réduire en augmentant les réunions en non présentiel. Nous constatons que ce poste n'a pas bougé dans le budget 2025, tout comme c'était le cas dans le budget 2024.

#### 110. Administration

Compte 110.4510 « Participation du Canton » : une nouvelle convention, dont nous avons pu prendre connaissance, a été signée avec le Département de l'Economie, de l'Innovation, de l'Emploi et du Patrimoine (DEIEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est valable jusqu'au 31 décembre 2027. Celle-ci prévoit des

subventions au titre de la LADE et de missions hors LADE concernant les plans de mobilités d'entreprises. Votre commission des finances n'est pas en mesure de confirmer les montants mentionnés dans le budget 2025, ceux-ci étant notamment conditionnés à l'approbation du budget du Canton par les autorités cantonales compétentes.

### **120. Communication et monitoring (anciennement « Soutiens »)**

Rien à signaler, hormis que ce dicastère est le deuxième, après celui de la Culture, en termes de dépenses à la charge des cotisations.

### **130. Service du personnel et des assurances**

Le CODIR nous a confirmé que le budget tenait compte d'une augmentation de salaire du personnel que, dans le contexte actuel, nous estimons sensée. Nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la répartition par dicastère des 13 équivalents temps plein (ETP), dont un(e) stagiaire, prévus au budget 2025 par rapport au budget 2024 :

<b>BUDGET (ETP)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Variation</b>
Administration	0,8	0,9	0,1
Communication et Monitoring	1,4	1,5	0,1
DISREN	0,5	0,1	-0,4
Affaires Culturelles	0,7	0,7	0,0
Tourisme	0,8	0,8	0,0
Sport	0,5	0,5	0,0
Mobilité	1,1	1,2	0,0
Transports publics	1,5	1,8	0,3
Service financier	0,7	0,7	0,0
Développement territorial	2,0	2,0	0,0
Promotion économique	1,9	1,9	0,0
Energie et Environnement	0,9	0,9	0,0
<b>TOTAL (ETP)</b>	<b>12,8</b>	<b>13,0</b>	<b>0,2</b>

Nous constatons qu'il n'y a pas de variation significative, hormis dans les dicastères DISREN et Transports Publics. Il est à noter que les imputations des frais de personnels sur préavis (TP, DISREN) sont faites sur la base de ce qui a été prévu dans les préavis votés.

### **140. DISREN**

Rien à signaler puisque cette rubrique fera l'objet de préavis en 2025 soumis à l'approbation du Conseil.

### **150. Affaires culturelles**

**Ce dicastère est le premier en termes de charges supportées par les cotisations.**

Le compte 150.3650 « Conventions » correspond aux conventions avec le far°, l'Usine à Gaz, Visions du Réel et le Théâtre de Rolle. Le préavis n° 45-2024 « Demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028 » a déjà été pris en compte bien que non encore voté par le Conseil au moment de la présentation du présent préavis. Nous estimons donc que cette partie du budget dépend de son approbation et non du présent préavis.

	Région (cotisations)	Région (FRET)
far° (1)	60 000	20 000
Visions du Réel (2)	20 000	30 000
Usine à Gaz (3)	80 000	30 000
Théâtre de Rolle (4)	40 000	30 000
<b>TOTAL Conventions (150.3650)</b>	<b>200 000</b>	<b>110 000</b>

- (1) En baisse de CHF 10'000 : en 2024 le préavis prévoyait en effet un montant supplémentaire pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire du festival, conditionné à un programme spécifique pour l'édition anniversaire (voir préavis 19-2022).
- (2) Selon préavis 31-2023.
- (3) Sous réserve de l'approbation du préavis 45-2024 lors de la séance du 11 décembre 2024. Un montant supplémentaire de CHF 10'000 est conditionné à l'organisation effective d'un évènement pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire de cette institution.**
- (4) Selon préavis 09-2021 (Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025). Cette convention devra donc faire l'objet d'un renouvellement l'année prochaine.

Nous relevons que le compte 150.3651 « Soutiens réguliers » comprend, si le budget est accepté, les soutiens (mêmes montants qu'en 2024) mentionnés dans le tableau ci-dessous. A noter que nous avons appris lors de notre séance que le Golden Flute Classic (anciennement La Côte Flûte Festival) n'aurait peut-être pas lieu en 2025.

Parenthèse culturelle	15,000
Jval	12,000
Lauréat Prix artistique	10,000
Variations Musicales	8,000
Théâtre Grand-Champ	8,000
Golden Flute Classic	8,000
Focale	7,000
Les Hivernales	5,000
EEEEH	5,000
Poprock	4,000
Association Pleine Lune	4,000
Ripopée	3,000
Fondation CMA	3,000
Jazz au Peuple	3,000
<b>Soutiens Réguliers</b>	<b>95,000</b>

Le compte 150.3652 « Soutiens ponctuels » qui avait été augmenté de CHF 10'000 au budget 2023 augmente de nouveau de la même somme dans le budget 2025, soit désormais CHF 70'000, ce qui correspond entre 35 et 40 soutiens. Nous n'avons pas reçu de détail sur ce poste, soumis aux demandes reçues en cours d'année, mais tenons à souligner qu'au final, **le dicastère de la culture représente 20% des cotisations versées par nos Communes (CHF 5).**

## 160. Tourisme

Le total de ce dicastère (CHF 40'000) baisse de CHF 10'000. Ceci est dû au fait que, désormais, la Région encaisse CHF 10'000 pour la gestion de la taxe de séjour (compte 160-4360 « Participations de tiers »).

La carte de transport gratuite offerte aux touristes (Préavis n° 16-2022) a été budgétée (compte 160.3652) pour CHF 235'000 (fixe pour 40'000 et variable pour CHF 195'000) contre CHF 122'400 en 2024 (fixe pour 32'400 et variable pour CHF 90'000). Le principe de cette carte avait été accepté via le préavis 16-2022 **pour les années 2023 et 2024 uniquement**. Nous avons reçu l'assurance que le CODIR souhaitait prolonger cette carte jusqu'en mars 2025. **Un nouveau préavis sera alors déposé, accompagné d'une analyse de ces deux années d'expérimentation.**

Le Conseil doit se prononcer pour les soutiens ponctuels sur les éléments suivants qui ne seront pas soumis à préavis mais uniquement à la commission consultative du tourisme (merci de noter les éléments relatifs à des manifestations ayant eu lieu en 2024, qui devraient être selon nous provisionnés dans les comptes 2024, si validés par le CODIR, et non portés au budget 2025) :

Qui	Quoi	Budget 2025
Mobilis	Carte transport frais variables	195 000
Omnisofory et NRT	Carte transport frais fixe 2025	40 000
Commune de Saint-Cergue (1)	Acquisition et maintenance téléskis	50 000
Commune de Saint-Cergue	Givriner phase 2	40 000
Association Maison des Vins	Equipement intérieur	30 000
La Garenne	Parcours audioguidés	22 500
Communes de Le Vaud et Marchissy	Sentier des 3 villages	10 000
Rénovation cabane	Cabane Ski-Club Nyon	10 000
VTT Jura vaudois	Création d'itinéraires VTT	10 000
Désalpe de Saint-Cergue	Soutien à l'édition 2024	10 000
Communes de la Serine	Sentier didactique	8 000
Moulin de Saint-George	Travaux rénovation du moulin	5 000
PNR JV	Panneau entrée parc	3 800
Commune de Rolle	Photo spot	3 500
Autres soutiens FRET 2025	Projets à venir	30 000
<b>TOTAL TOURISME Soutiens Ponctuels</b>		<b>467 800</b>

**(1) Même si nous ne sommes pas opposés à la participation du FRET pour l'acquisition et la maintenance des téléskis par la Commune de Saint-Cergue (ainsi que la participation à leur exploitation), nous aurions souhaité que ceci fasse l'objet d'un préavis séparé.**

Si le budget est accepté, les soutiens réguliers proposés sont les suivants :

far° (1)	20 000
Visions du Réel (1)	30 000
Usine à Gaz (1)	30 000
Théâtre de Rolle (1)	30 000
<b>TOTAL TOURISME Soutiens Réguliers 160.3651</b>	<b>110 000</b>

(1) Ces quatre soutiens pour les conventions culturelles (au total CHF 110'000), sont repris dans cette rubrique pour montrer la part financée par le FRET mais est contrebalancée par le compte 150.4813 (Prélèvement au Fonds FRET) dans la rubrique Culture.

Le compte 160.3650 « Conventions » correspond à la part de la taxe de séjour budgétée reversée par nos communes à la Région pour financer NRT. **Si nous ne maîtrisons pas pleinement l'estimation qui a été faite par le CODIR, nous avons pu nous assurer que la répartition de la taxe de séjour selon le nouveau règlement (entre Communes, Région, NRT et FRET/FRAT) est en ligne avec ce qui a été voté.**

### **170. Sports**

Nous tenons à souligner que le budget comporte :

- une nouvelle convention avec le Triathlon de Nyon pour un montant de CHF 10'000 (auparavant en soutiens réguliers). Si nous comprenons cette nouvelle convention, pourquoi celle-ci n'est pas soumise à l'approbation du Conseil comme c'est le cas pour les conventions culture ?

- des soutiens réguliers à hauteur de CHF 33'000 :

- **CHF 25'000 pour le soutien aux pistes de Saint-Cergue : Selon les informations reçues, ce soutien a été rejeté par la commission du tourisme. Nous nous étonnons par conséquent que le CODIR ait décidé de financer ce soutien via les cotisations. Nous souhaitons donc amender le budget sur ce montant et demandons que le CODIR dépose un préavis séparé sur ce soutien afin qu'un débat démocratique puisse avoir lieu sur celui-ci.**
- CHF 5'000 pour Vélopôdole (Triathlon en montagne)
- CHF 3'000 pour Sup Nyon (Stand Up Paddle)

### **180. Mobilité**

Nous attendons le résultat du nouvel appel d'offre public en cours concernant les Vélos en Libre-Service (VLS).

### **190. Transports publics**

Rien à signaler.

### **191. Fond Mobilité**

Rien à signaler puisque cette rubrique fera l'objet de préavis en 2025 soumis à l'approbation du Conseil.

### **210. Participations**

Rien à signaler, le montant étant calculé sur la base de CHF 25 x 95'200 habitants.

### **220. Service financier**

Nous tenons à mentionner que le budget prévoit en sus de CHF 10'000 de la SOFREN (compte 220.4220), CHF 10'000 d'intérêt de placement à court terme des liquidités de notre association.

### **230. Amortissements**

Le montant des amortissements de CHF 190'000 reporté dans le budget a été arrondi. Il correspond au total des préavis en cours détaillé dans l'annexe 4 (Amortissements 2025) de CHF 188'948.

Tous les préavis en cours et non clôturés de l'annexe 4 devraient normalement être clôturés en 2025. L'assainissement des amortissements de vieux préavis non clôturés traînant dans les comptes sera ainsi réalisé.

**420. Développement territorial**

Rien à signaler.

**820. Promotion économique régionale**

Rien à signaler.

**830. Energie et environnement**

Rien à signaler.

## Conclusion

Votre Commission des Finances tient à saluer l'attention portée par le CODIR afin de présenter un budget à l'équilibre. Elle tient à l'encourager cependant à rester vigilant à contenir ses dépenses afin de continuer à reconstituer son capital, et ce d'autant plus dans le contexte incertain de la société Télé-Dôle SA, dont elle est actionnaire majoritaire.

Nous tenons à souligner que les deux dicastères les plus importants dans ce budget sont ceux de la Culture (CHF 5) et la Communication (CHF 3.12).

Dans la rubrique Tourisme (160), nous attendons le retour du CODIR quant au bilan des deux années d'expérimentation de la carte Explore. Nous aurions souhaité que le soutien par le FRET à la commune de Saint-Cergue pour l'acquisition et la maintenance des téléskis (CHF 50'000) ait fait l'objet d'un préavis séparé.

Cependant, nous ne comprenons pas que le CODIR ait souhaité mettre le soutien au déficit des pistes de Saint-Cergue (CHF 25'000) à la charge des cotisations. Ce soutien a été en effet refusé par la commission du Tourisme. Nous souhaitons qu'un débat démocratique ait lieu quant à ce soutien et qu'un préavis soit déposé séparément. C'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant :

**D'approuver le Budget 2025, en réduisant le compte 170.3652 Soutiens ponctuels de la somme de CHF 25'000.**

En espérant que vous soutiendrez notre amendement, la Commission des finances recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 44-2024 Budget 2025 du Comité de direction tel qu'amendé.

La Rippe/Founex, le 16 novembre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou, rapporteur	
La Rippe	
Philippe Schirato, co rapporteur	
Founex	
Cesare Palmieri	Excusé
Begnins	
Martial Besson	
Vinzel	
Vincent Moret	
Coppet	
Jacques Tschudin	
Rolle	
Nathalie Vez	Excusée
Givrins	